



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

----- PROCES-VERBAL SOMMAIRE -----

AFFICHE DU 30 mars 2016 au 12 avril 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué les 10 mars pour la délibération n°1 - conformément à la procédure des délégations de service public - et 22 mars pour les délibérations n°2 à 35, s'est réuni le **MARDI 29 MARS 2016 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- ADMINISTRATION GENERALE -

1. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT D) - DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU LOT D

Le Conseil Municipal prend acte de l'absence d'offre acceptable pour le lot D et déclare, malgré le recours à la procédure de négociation directe visée à l'article L1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le caractère infructueux de la procédure d'attribution du lot D de sous-concession de plage et la classe sans suite.

- FINANCES -

2. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 et autorise les écritures budgétaires.

3. NOTIFICATION DE L'AIDE DU FONDS DE SOUTIEN DU PRÊT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LE VERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN

Le Conseil Municipal décide de solliciter le bénéfice des dispositions dérogatoires pour prise en charge d'intérêt prévues au I de l'article 6 du décret n°2014-444, donne un avis favorable à la convention à intervenir avec le représentant de l'État pour permettre d'acter sa décision et de bénéficier à tout moment dans la limite de la durée légale de 3 ans du fonds de soutien et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

4. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE GENERALE

Le Conseil Municipal approuve le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec la Société Générale ayant pour objet de mettre un terme définitif à tout différend né ou à naître qui pourrait résulter du contrat de prêt n°17497, approuve la conclusion du protocole transactionnel et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et à passer tous actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

5. NOTIFICATION DE L'AIDE DU FONDS DE SOUTIEN DES PRÊTS CAISSE D'EPARGNE - CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LE VERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN

Le Conseil Municipal décide de bénéficier des dispositions dérogatoires pour prise en charges d'intérêt prévues au I de l'article 6 du décret n°2014-444, donne un avis favorable à la convention à intervenir avec le représentant de l'État pour permettre d'acter la décision du Conseil Municipal et de bénéficier à tout moment dans la limite de la durée légale de 3 ans du fonds de soutien et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

6. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS AVEC LA CAISSE D'EPARGNE

Le Conseil Municipal approuve le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec la Caisse d'Epargne ayant pour objet de mettre un terme définitif à tout différend né ou à naître qui pourrait résulter des contrats de prêt n° 87070281 et 87070280, approuve la conclusion des protocoles transactionnels et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les protocoles transactionnels et à passer tous actes nécessaires leur exécution.

7. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Le Conseil Municipal approuve les dossiers de demandes de subvention établis dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, approuve le plan prévisionnel de financement, décide de solliciter auprès de l'État les subventions les plus élevées possibles, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous les documents correspondants et décide de commencer l'exécution des opérations citées.

8. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux 2015 pour l'année 2016:

Taxes	Taux 2015	Taux 2016	Produits estimés 2016
Habitation	15,05%	15,05%	7 712 975 €
Foncier bâti	20,72%	20,72%	7 585 592 €
Foncier non bâti	26,01%	26,01%	29 261 €

Le produit attendu est obtenu en multipliant le taux par les bases d'imposition prévisionnelles 2016.

- RESSOURCES HUMAINES -

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

10. SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions aux associations culturelles pour l'année 2016.

11. CONVENTION ORCHESTRE D'HARMONIE

Le Conseil Municipal approuve la convention, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et vote une subvention de 8 100 €.

12. CONVENTIONS GROUPE FOLKLORIQUE LE NOUCH

Le Conseil Municipal approuve les conventions, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et vote une subvention de 900 €.

13. CONVENTION TOURIMMO

Le Conseil Municipal approuve la convention, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et vote une subvention de 1 890 €.

14. CONVENTION ASSOCIATION VARIETY SHOW

Le Conseil Municipal approuve la convention, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et vote une subvention de 450 €.

15. CONVENTION LE DRÔLE DE FESTIVAL

Le Conseil Municipal approuve la convention, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et vote une subvention de 14 000 €.

16. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LE GROUPEMENT DE COMMANDES « LA DEFERLANTE »

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et le groupement de commandes pour l'achat de prestations artistiques, culturelles et de communication « la Déferlante » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

17. CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA FOIRE EXPOSITION 2016

Le Conseil Municipal décide de fixer un tarif forfaitaire de redevance du domaine public de 500 € pour l'utilisation de la place du Vendée Globe dans le cadre de la Foire Exposition, valide la convention relative cette organisation et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

18. SUBVENTION LA COMMUNE LIBRE DE LA CHAUME

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 669,08 € à la Commune Libre de la Chaume.

- EDUCATION - JEUNESSE -

19. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations suivantes :

➤ Classes de découverte - écoles élémentaires publiques	12 600,00 €
➤ Classes de découverte - école privée St Elme (solde)	1 393,48 €
➤ Langues étrangères - écoles privées	1 776,00 €
➤ O.C.E Vendée - membres associés de RASED AD 506	1 200,00 €
➤ Union de Vendée des DDEN	100,00 €
➤ Les tables d'Olonne	1250,00 €

- ACTIVITES SPORTIVES -

20. MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations suivantes :

- 2 000 € (265 € en 2015) au Jogging Club Sablais,
- 500 € à Boxe 85, 2 500 € au Semi-Marathon des Olonnes,
- 7 500 € au Les Sables Vendée Triathlon,
- 3 000 € au Tennis Club Sablais,

valide les conventions concernant les organisations de ces événements et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dites conventions.

- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

21. VENDEE VA'A : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SAPOVAYE

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'association SAPOVAYE, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention et vote une subvention de 30 000 €.

22. INSTITUT SPORTS OCEAN - SUBVENTION PLAN NAUTIQUE DEPARTEMENTAL 2016

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de matériel nautique pour un montant total subventionnable de 33 779 € HT (Fonds propres 20 503,86 € HT et 13 275,14 € HT de subvention), sollicite une subvention de 13 275,14 € HT (montant maximum autorisé) sur ce programme d'acquisition et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

23. INSTITUT SPORTS OCEAN - CONVENTIONS DE PRESTATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SNSM LOCALE ET NATIONALE

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions établies entre la Ville des Sables d'Olonne et la Société Nationale de Sauvetage en Mer (locale et nationale), autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions, décide de verser une subvention de 2 000 € à la Station SNSM des Sables d'Olonne en contrepartie de la mission relative au balisage et approuve le versement d'une subvention calculée sur la base de 7€ par sauveteur et par jour de service au siège de la SNSM en contrepartie de la mission relative au recrutement du personnel de surveillance.

24. INSTITUT SPORTS OCEAN - POINT ANIMATION PLAGE - SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations suivantes :

- 800 € au SEC Volley Ball,
- 500 € au Comité de Vendée de Volley Ball,
- 800 € au SEC HandBall,
- 150 € au Comité de Vendée de HanBall,
- 150 € au TVEC85,
- 150 € au TCS,

valide les conventions concernant ces organisations et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dites conventions.

25. INSTITUT SPORTS OCEAN : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LES SPORTS NAUTIQUES SABLAIS ET CANOE KAYAK COTE DE LUMIERE

Le Conseil Municipal vote une subvention de 4 000 € aux Sports Nautiques Sablais et une subvention de 2 300 € au Canoë Kayak Côte de Lumière.

- ACTION SOCIALE -

26. ACCEPTATION D'UN LEGS GREVE DE CHARGES ET CONDITIONS - SUCCESSION DE MONSIEUR PAUL MERCIER.

Le Conseil Municipal accepte le legs en faveur de la Ville des Sables d'Olonne, en qualité de légataire universel, consenti par Monsieur Paul MERCIER suivant les dispositions de son testament authentique reçu par Maître Jérôme BOIZARD, notaire aux Sables d'Olonne, en présence de témoins le 22 octobre 2012, accepte les charges et conditions dont le présent legs est grevé, c'est-à-dire d'affecter ce legs pour les œuvres sociales de la Ville, approuve l'inscription au budget annexe du CCAS de la recette correspondante au solde des comptes bancaires sur la ligne budgétaire 10 251, solde total qui sera connu au moment de la clôture du legs, déduction faite des frais, droits, charges et passif courant, et autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment ceux relatifs à l'acceptation du legs et l'exécution de la charge liée, étant précisé qu'à la suite de la présente délibération sera prise une délibération distincte du Conseil d'Administration du CCAS approuvant ledit legs selon les modalités précitées.

27. SUBVENTIONS SOCIALES

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations suivantes :

➤ École Des Grands Parents Européens	150,00 €
➤ Les Restaurants Du Cœur	8 500,00 €
➤ Club Loisirs Et Amitiés	300,00 €
➤ Association Des Conjointes Survivants	350,00 €
➤ Protection Civile De Vendée	200,00 €
➤ Amicale Sablaise Des Déportés	750,00 €
➤ Solidarité Paysans 85	200,00 €
➤ Jeunesse Ouvrière Chrétienne	200,00 €
➤ Association Des Parents Et Amis Du Foyer Godet	200,00 €
➤ Association Soleil D'automne	250,00 €
➤ Mission Locale Vendée Atlantique	36 954,89 €

- PORT -

28. CONVENTION DE REMBOURSEMENT PAR LA SAEMSO DES LEVÉS BATHYMÉTRIQUES DU PORT DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention de remboursement par la SAEMSO à la Ville des Sables d'Olonne des levés bathymétriques du port des Sables d'Olonne, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention à intervenir et à signer toute pièce administrative et comptable s'y rapportant.

29. AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉ SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DES SABLES D'OLONNE DÉLÉGUÉE A LA CCI DE LA VENDEE EN DATE DU 15 JUIN 2011

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation de parcelle de terrain situé sur le domaine public portuaire des Sables d'Olonne, déléguée à la CCI de la Vendée en date du 15 juin 2011 et approuvée le 20 juin 2011 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES

30. AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE - ANNEE 2016

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

31. AFFAIRES FONCIERES - MODIFICATION DU PRIX DE VENTE D'UN IMMEUBLE SITUÉ RUE DES AJONCS A LA SARL AJF PROMOTIONS

Le Conseil Municipal décide de modifier le prix de vente prévu dans la délibération n°35 en date du 9 décembre 2015 concernant l'immeuble situé rue des Ajoncs, cadastré AE n° 2143 et de le vendre à la SARL AJF PROMOTIONS au prix net vendeur de 164 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

32. TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX - DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations nécessaires pour les travaux suivants:

- réfection toiture, école primaire Pajot
- réfection toiture, école du Centre
- réfection couverture, ancienne Mairie
- pose d'une surtoiture isolante, auditorium St Michel
- ravalement, parc des sports de la Rudelière
- ravalement, marché Arago
- démolition préau site Abbaye Sainte Croix
- réfection préau, gymnase des Sauniers.

- ADMINISTRATION GENERALE -

33. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA VENDEE

Le Conseil Municipal approuve la dissolution de l'Association pour la Promotion de la Vendée et autorise la dévolution de l'éventuel boni de liquidation à la SEM Vendée, organisatrice du Vendée Globe.

34. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AU BOUT DE LA CALE POUR LA RÉALISATION DE L'EXPOSITION « DANS LES RUES DU GLOBE »

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'association Au bout de la cale, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention et vote une subvention de 20 000 € à l'association.

35. SCHÉMA D'ACCUEIL EN FORET DOMANIALE D'OLONNE SUR MER - AVENANT N°2 A LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve la prorogation de la convention cadre pour l'accueil du public en forêt domaniale d'Olonne-sur-Mer jusqu'au 31 décembre 2016 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°2.

*
* *